VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE NET ET SIMPLE

1332 RUE SPAIN

entre les rues Urquhart et Villere

Jeudi, le 17 Juillet 1913 à Midi

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de John S. Barattini. No. 104,516—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et à un ordre fait et daté signé le 10 juin 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'enchère public de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 514, borné par les rues Spain, Urquhart, Villeré et Mandeville, désigné comme le lot No. 48 sur un plan par F. D. Seghers, voyer, daté du 15 janvier 1901, une copie duquel est annexé par un acte devant J. F. Meunier, notaire public, le 16 février 1901; lequel lot de terre d'après le dit plan, mesure 33 pieds de face sur la rue Spain, par une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds, 2 pouces et 3 lignes, commençant à une distance de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes du coin des rues Spain et Villeré. Les améliorations sont connues par le No. 1332 rue Spain et comprend le cottage en bois et couvert en ardoise, ayant des galeries de côté et en arrière, vestibule, six chambres, égouts et conduit d'eau.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur assumant la taxe de 1913 et payant l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Juin15,22,29juillet6,13,17

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite

Un morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 350x271-6, situé dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Oleander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, veuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,004 — Division D — Par Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Adjudicateur, 303 rue Carondelet — En enchère, le JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 301 rue Baronne.

Conformément à un jugement rendu en la matière indiquée ci-dessus, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté d u28 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matière, par le même juge, le 6 juin 1913, et conformément à une ordonnance de homologation touchant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, datée et numérotée comme indiqué ci-dessous et datée et signée le 6 juin 1913, et dirigée par S. L. Jacobs, adjudicateur, je vaquerai à la vente en enchère publique, à la date et au lieu indiqués de la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain situé au 7ème District, carré No. 495, limité Carrollton avenue, Oleander, Forshey et Dublin street, contenant 20 lots de 1 à 20 inclusivement et mesurant de 1 à 10 inclusivement: 30 ft. x 121 ft. 6 in.; et de 11 à 20 inclusivement: 30 ft. x 150; selon le plan de Georges De Armas, arpenteur et ingénieur civil, lequel plan est daté du 10 mai 1913.

CONDITIONS — La dite propriété sera d'abord offerte en lots comme décrits dans la plan de De Armas susdit, mais l'adjudication sera retenue jusqu'à presque tous les lots aient été offerts. Et alors, la dite propriété sera offerte comme un carré entier; si l'offre pour la propriété comme un carré entier, est plus élevée que celle pour le total des lots, la propriété sera adjugée en bloc, comme un carré, mais, si l'adjudication des offres pour les lots est plus élevée que les offres pour le carré en entier, l'adjudication adjugera la propriété en lots. Si la propriété est adjugée en lots, le terrain de 50 ft. face, sur Carrollton avenue, sera réservé pour une rue; mais, si la propriété est adjugée en entier ce terrain ne sera pas adjugé, mais reviendra à l'acquéreur, sous l'adjudication du carré en entier.

PAIEMENT — Un tiers ou davantage au comptant, le solde, s'il y a à 1 ou 1 et 2 ans au choix des acquéreurs; les payements déférés seront remplacés par des promesses, portant intérêt de la date de l'adjudication; les dites promesses seront nanties d'hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur ou les acquéreurs auront à rembourser tous les actes de vente devant Robt. Legier, notaire public, à payer pour tous les certificats, assumer les taxes pour 1913, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

JACOB-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
Juin8,15,22,29juillet6,10

AVIS AUX CREANCIERS

Liquidation de B. Switzer Clothing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,897 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fraenkel, Léon Jacobs et Abe Switzer, liquidateurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
3juillet—3,7,12

Dans l'affaire du receveur de la Reusch Contracting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orlans — No. 99,296 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte présenté par W. R. Leary, syndic ci-incluse cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. W. ROBINSON, Avocat.
27juin27juillet1,6

En l'affaire de la Liquidation de Guet & Senac, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,289 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. McGuire, C. Leslie McGuire et E. L. Tele, liquidateurs ci-inclus de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. T. STARKES, Avocat.
25juin—25,29juillet4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Southall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,095 — Division B—Attendu que Mme Lizzie Sanders Southall, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles Southall, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition et pourquoi la description et la valeur de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.
4juillet—1f

Succession de L. Girot et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,172 — Division C — Attendu que Jeanne Girot, épouse de Stephen M. Redmann, et Blanche Marie Girot, épouse de Victor J. Gondolf, ont présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration en commun dans la succession de L. Girot et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. R. KER, Avocat.
29juin29juillet3,8

Succession de Mme Christina Rice, épouse de Wm. J. Querens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,163 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Querens, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FREDERIC C. QUERENS, Avocat.
26juin26,29juillet2

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

L'Abeille Bourdonne Constamment

¶ Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

¶ Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

¶ Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mlle L. A. Dickerson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,728 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green, borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 7 juillet 1913, à 10 h. 30 a.m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un mobilier de salon 9 pièces, deux tables M. T., une lampe de salon, trois vases, deux pendules, huit tableaux, trois berceuses W., 1 berceuse simple, une machine à coudre "Singer," No. 12701570; quatre paires de rideaux de dentelles, quatre abat-jours, deux lampes, une armoire G. D., un lavabo, 2 toilettes, 1 table de jeu, un service de lavabo 6 pièces, nattes pour deux chambres, 2 morceaux de nattes, une machine à coudre "New Home," une machine à coudre "Singer," un buffet, un buffet de cuisine, une table de salle à manger, un fourneau à essence, cinq chaises, 1 bol pour "punch" et huit verres, 1 service à limonade (7 pièces), un service à vin (9 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.
GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demandresse.
Juin21,29juillet7

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs. Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,195 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 30 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District, désigné comme lot No. 18 dans l'Ilet No. 651, borné par les rues Clara, Upperline, Willow et Robert, et commençant à cent vingt pieds de la rue Upperline et Clara, et étant de trente pieds de face sur la rue Upperline par 118 pieds de profondeur. Acq. du German American Homestead par acte enregistré Co. O. B. 236, folio 375, 12 octobre 1910.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
SOL WEISS,
Avocat pour le demandeur.
Juin29juillet5,12,19,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas Kearns vs. Mme S. L. Mays, une femme seule.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 58,120 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juillet 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un buffet, un bol à punch, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, un nécessaire de toilette, un garde-manger, un réfrigérateur, une armoire, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de milieu, une armoire, un table de toilette, un lavabo, deux tables, une table de toilette, un lavabo, un armoire à glace, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, une berceuse en osier.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
FORTIER & MENEFEE,
Avocats pour le demandeur.
26juin26,30juillet5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beauregard Furniture Co. vs. N. Rigaud.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orlans — No. 57,991 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le SAMEDI, 5 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un tapis de centre, un buffet en bois de chêne, six chaises, deux berceuses, un petit tapis, un divan, un miroir; cinq tableaux, un ressort pour lit, un lavabo, quatre chaises, deux petits tapis.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.
P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JNO. WAGNER,
Avocat pour le demandeur.
26juin26,30juillet5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret Ellen G. Lynch, veuve d'Emile P. Bessec.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,078 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Margaret Ellen G. Lynch, veuve d'Emile P. Bessec, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier,
M. D. DIMITRY, Avocat.
1juillet1,5,10

Succession de Marie Collon Pratjini.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Olga Norra, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN L. FELIU, Avocat.
28juin28juillet2,7

Succession de Charles Philip Escaig et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,803 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Weintraub, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. W. WRIGHT et J. D. NIX, JR.,
Avocats pour le demandeur.
Juin27juillet1,6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, portant le numéro municipal 5641 rue Chartres, au coin rue Lamanche (dans l'ilet de la rue Royale et l'avenue Caffin).

A. Steeg, S. Bennet et E. Vidrine, Liquidateurs de Poydras Homestead Association vs. Henry Kuehl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,923 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 113, borné par les rues Chartres, Royale et Lamanche et l'avenue Caffin, désigné comme terrain D, d'après un croquis du voyer par C. Uneas Lewis, député voyer de la ville, daté le 8 juillet 1909, annexé à un acte passé devant Fred Zengel, notaire, dans cette paroisse, le 18 août A. D. 1909, d'après lequel plan, forme le coin des rues Chartres et Lamanche mesurant trente huit pieds de face sur la rue de Chartres, par une profondeur entre les lignes égales et parallèles et de face sur la rue Lamanche de cent vingt sept pieds, un pouce et cinq lignes, et est formé de la partie de face des lots originaux Nos. dix sept, dix huit, dix neuf et vingt.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
Juin27,28juillet3,11,18,25,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Deuxième District, portant le numéro municipal 1932 rue Iberville (anciennement Douane), entre les rues Roman et Prieur.

Leopold M. Layman vs. James Jemison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,724 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages, dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Douane (maintenant Iberville), Roman, Canal et Prieur, désigné par le No. 14 de l'Ilet No. 63 d'après un croquis dressé par Pilié le 1er mai 1840, et déposé dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire dans cette ville; le dit Ilet et aussi désigné par le No. 245, sur un nouveau plan de la ville et le dit lot de terre mesurant vingt sept pieds de face sur la rue Douane (maintenant Iberville) par cent six pieds huit pouces de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
Juin27,28juillet3,11,18,25,30,31

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de rapport, double sur un grand terrain, Nos. 3918-3920 rue Laurel et augmentant les valeurs des bâtisses — Septième District.

Succession de Joseph Apken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,258 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 4 juin 1913, de E. K. Skinner, juge de la ci-dite cour, Division C, Dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — La maison double à un étage en bois, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six (36) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq (125) pieds deux (2) pouces de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain seize et d'une partie du terrain No. dix sept. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, D. V. V., daté du 14 août 1906, (commençant à un point cent vingt (120) pieds de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz).

Deuxièmement — Deux certains terrains, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme l'Ilet No. 663, anciennement l'Ilet No. 315, lesquels terrains sont désignés par les numéros 11 et 12 sur un certificat de l'arpentage fait par Walter J. Seghers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpenteur, chacun trente (30) pieds un (1) pouce de face, sur la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Troisièmement—Trois certains terrains dans le même district et Ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers, par les Nos. 14, 15 et 16, mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Deux certains terrains dans le même district et Ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente (30) pieds et un (1) pouce de face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit (108) pieds et dix (10) pouces entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être paranti par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.
Juin8,15,22,29juillet6,10

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 61 months of age Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1.	NOURRITURE No 2.	NOURRITURE No 3.
De la naissance à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois & plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.